

# SANTÉ

## ETABLISSEMENTS DE SANTÉ

Gestion

MINISTÈRE DE LA SANTÉ  
ET DES SPORTS

*Direction de l'hospitalisation  
et de l'organisation des soins*

Sous-direction de la qualité  
et du fonctionnement  
des établissements de santé

Bureau des systèmes d'information  
hospitaliers (E3)

### **Circulaire DHOS/E3 n° 2009-60 du 23 février 2009 relative à la définition et au suivi des ressources et des charges des systèmes d'information hospitaliers**

NOR : SASH0930165C

*Date d'application* : immédiate.

*Résumé* : définition et suivi des ressources et des charges des systèmes d'information hospitaliers (SIH) en termes de périmètre, de liste des comptes concernés et de règles d'affectation.

*Mots clés* : systèmes d'information - hôpital - comptes - suivi.

*Textes de référence* : nomenclature budgétaire et comptable.

*Annexe* :

Annexe I. – Liste des comptes SIH.

Annexe II. – Cadre du recueil des informations des ressources et des charges SIH.

*La ministre de la santé et des sports à Mesdames et Messieurs les directeurs des agences régionales de l'hospitalisation (pour mise en œuvre) ; Mesdames et Messieurs les préfets de région (directions régionales des affaires sanitaires et sociales [pour information]) ; Mesdames et Messieurs les préfets de département (directions départementales des affaires sanitaires et sociales [pour information]) ; Mesdames et Messieurs les directeurs des établissements de santé antérieurement sous dotation globale (pour mise en œuvre).*

### **1. Objectifs**

L'importance accrue des systèmes d'information (SI) dans le fonctionnement hospitalier conduit à demander aux établissements de santé d'identifier les moyens qu'ils y consacrent.

Il est donc nécessaire de clarifier le périmètre d'un budget des SI hospitaliers (SIH), par une liste limitative de comptes budgétaires, mais aussi de fixer des règles d'imputation.

La définition du cadre des ressources et des charges SIH permettra ainsi aux établissements de disposer d'un référentiel homogène pour :

- suivre l'évolution des dépenses, tant en investissement qu'en exploitation, et des recettes liées aux SIH ;
- alimenter un système de connaissance national, en utilisant le dispositif courant de suivi des EPRD, et en évitant de répondre à des enquêtes spécifiques ;
- accéder à un outil de comparaison d'une année sur l'autre et d'un établissement à l'autre.

Ce dispositif permettra également de :

- mesurer la mobilisation effective des ressources de notre système hospitalier sur une fonction critique pour sa modernisation ;

- faciliter, à terme, l'analyse de l'impact sur l'exploitation des investissements en SI, dans un contexte où les SIH constituent une priorité du plan Hôpital 2012.

## 2. Principes

### a) Une définition construite sur une double approche

Le cadre des ressources et des charges SIH comporte deux composantes :

- la première relève de la comptabilité générale et consiste en une application de la M 21 ;
- la connaissance de certaines charges oblige à recourir à la comptabilité analytique, soit par la détermination d'une clé de répartition, propre à l'établissement, soit par la création de sous-comptes ordonnateur, d'une gestion plus lourde en termes de mandatement. Il est également possible de se fonder sur les sections d'analyse de la comptabilité analytique hospitalière (colonne « sources d'informations »).

Sont identifiées les charges d'exploitation, d'investissements, ainsi que les recettes liées à la fonction SIH. Elles sont rapportées aux charges d'exploitation et d'investissement et aux recettes globales de l'établissement, entendu comme entité juridique.

### b) Une saisie sur un fichier spécifique SIH sur Cabestan

A compter du 1<sup>er</sup> mars 2009, les établissements publics et privés antérieurement sous dotation globale, renseigneront le fichier spécifique sur Cabestan, disponible sur le site de l'ATIH, et fourni en annexe II.

Le cadre des ressources et des charges SIH correspond à une liste limitative de comptes budgétaires qui peuvent être complétés soit par simple lecture du montant de certains comptes, soit par un retraitement analytique.

L'annexe I ci-jointe précise les règles d'imputation sur certains comptes, et fournit des exemples. Elle indique également les sources d'information.

L'application de ces règles peut conduire à modifier ou adapter les modalités d'imputation des charges et produits anciennement en vigueur dans un établissement.

### c) Un niveau de suivi globalement fondé sur celui de l'EPRD

Si le suivi des charges et recettes SIH est intégré dans la logique de l'EPRD, il n'est effectué qu'en termes de réalisations.

### *Décompositions et agrégations*

La pertinence du suivi des dépenses et recettes en matière de SIH conduit pour certains comptes à agréger plusieurs comptes détaillés dans le Plan comptable général (PCG), et, pour d'autres, en revanche, à décomposer plus finement un compte du Plan comptable général :

- charges de crédits-bails et locations informatiques (612 et 613), d'entretien et de maintenance informatiques (615) :
  - le PCG distingue des charges à caractère médical et des charges à caractère non médical. Dans la mesure où la pratique a révélé la difficulté à appliquer strictement et rigoureusement cette distinction, le suivi est globalisé. Ainsi, l'établissement qui suit les charges de façon distincte n'aura qu'à sommer les deux sous-comptes ;
  - à l'inverse, une décomposition du compte 615 est demandée, afin de pouvoir suivre les différentes catégories de charges de maintenance et entretien. L'établissement pourra alors créer des sous-comptes ordonnateurs.
- services extérieurs : une clé de répartition sera créée pour distinguer les charges relevant de la téléphonie de celles relevant de l'informatique (sauf si elles ne sont pas préalablement distinguées) ;
- charges d'investissement : les comptes 203, 205 et 21832 sont également décomposés par grand type d'investissement que les établissements doivent suivre.

### *Suivi des effectifs*

Le suivi des effectifs sera effectué à un niveau global, en termes d'ETP rémunérés et de rémunération, toutes charges comprises.

Sont incluses toutes les personnes, quel que soit leur statut, travaillant à la fonction SIH directement (direction des SI, quel que soit son périmètre), ou indirectement (personnel d'un autre service, dédié aux SIH, ou partiellement, soit ou au prorata du temps dédié).

Ne sont pas intégrés les personnels travaillant à l'information médicale, qui relèvent, en comptabilité analytique, de l'unité fonctionnelle du DIM.

### 3. Mise en œuvre et suivi

Les établissements compléteront le fichier « Recueil des informations SIH » relatif aux résultats de l'année N – 1 avant le 30 juin de l'année N, sur la base des données du compte financier.

Je vous demande donc de veiller à la mise en œuvre de cette démarche, tant par l'intégration des nouveaux comptes que par un suivi régulier et une analyse de l'évolution des données.

Je vous saurais gré de bien vouloir me signaler sous le présent timbre, toute difficulté rencontrée dans l'application de ces mesures.

Pour la ministre et par délégation :

*La directrice de l'hospitalisation  
et de l'organisation des soins,*

A. PODEUR

ANNEXE I  
Ressources et charges SH

Montant exploitation (CRPP et CRPA)		numéro de compte	Intitulé du compte	Règles d'imputation	Décomposition par nature	Exemples	sources d'informations
Consommables (stocks)	60285	achats stockés : fournitures de bureau et informatique	Bien distinguer les fournitures de bureau et les fournitures informatiques. (imputation entre le 60285 et le 60625 dans le cas d'un achat de matériel informatique)			petits matériels et périphériques informatiques : câbles, clés USB, graveurs, claviers, souris... consommables pour impression et autres consommables informatiques petits logiciels d'un coût faible (pas d'amortissement)	création éventuelle d'un sous-compte ordonnateur pour identifier les charges informatiques
Achats fournitures (non stockées)	60625	achats non stockés : fournitures de bureau et informatique	bien distinguer les fournitures de bureau et les fournitures informatiques			achats de petit matériel et consommables immédiatement utilisés	création éventuelle d'un sous-compte ordonnateur pour identifier les charges informatiques
Crédits-baill et locations informatiques	61221	crédits bail mobilier : matériel informatique				crédits bail et locations de matériel informatique	lecture directe
	61222	crédits bail mobilier : logiciels et progiciels				1. logiciels 2. progiciels	lecture directe
	613151	locations mobilières pour informatique à caractère médical				locations de matériel informatique à caractère médical	lecture directe
	613251	informatique à caractère non médical				locations de salles, de sites pour l'informatique à caractère non médical	lecture directe
	615151	entretien et réparations du matériel informatique médical				lecture directe	lecture directe
Entretien, réparation et maintenance informatiques	615254	entretien et réparations du matériel informatique non médical				1. équipements réseaux 2. serveurs, gros ordinateurs, systèmes de stockage 3. poste de travail a) PC, postes client léger, terminaux, stations de travail b) imprimantes et dispositifs d'impression 4. logiciels (logiciels d'infrastructure, systèmes d'exploitation, SCBD, serveurs d'applications, EAI, ETL, outils de conception/développement) 5. progiciels (progiciels métiers) : a) patient et production de soins b) planification c) gestion des ressources (humaines et financières), logistique d) SIAD, pilotage	lecture directe
	615161	maintenance informatique à caractère médical	La distinction entre les charges à caractère médical et celles à caractère non médical est celle de la MZI. Elle peut être appliquée aux SH ou non. Pour plus de simplicité, l'onglet « Entretien » retient la somme des deux sous-comptes (décisions selon les indications de la colonne suivante).			lecture directe	lecture directe
services extérieurs	623	informations, publications, relations publiques	identification des marchés informatiques (hors téléphonie)			annonces et insertions, publications pour des marchés informatiques	identification de la part SI sur l'UF ou recours à la section d'analyse
	6261	liaisons informatiques ou spécialisées	en l'absence de distinction des charges liées à l'informatique et celles liées à la téléphonie, création d'une clé de répartition			réseau, frais télécom liés aux SH	lecture directe
sous-traitance informatique	6284	prestations de service à caractère non médical : informatique				1. prestations AMCO 2. prestation AMCO assistance technique 3. schémas directeurs conseils, audits 4. inférence d'exploitation, ASP 5. cotisation et prestations des structures de coopération (SRH,...)	lecture directe
	631	impôts, taxes et versements	imputation des différents types de charges : prestations, taxes et versements, formations			voir tableau effectifs	identification de la part SI sur l'UF ou recours à la section d'analyse
	633	participation des employeurs à la formation professionnelle	Sont intégrées les dépenses des personnels de la DSJO et celles détachées à la gestion de projet(s) SI ou à des tâches relevant purement du SI. Sont en revanche exclues les charges relevant du personnel du DIM, rattachées à l'UF DIM.				identification de la part SI sur l'UF ou recours à la section d'analyse
	635	autres impôts, charges et versements assimilés					identification de la part SI sur l'UF ou recours à la section d'analyse
	641	rémunérations du personnel non médical					identification de la part SI sur l'UF ou recours à la section d'analyse
	642	rémunérations du personnel médical					identification de la part SI sur l'UF ou recours à la section d'analyse
	645	charges de sécurité sociale et de prévoyance					identification de la part SI sur l'UF ou recours à la section d'analyse
	647	autres charges sociales					identification de la part SI sur l'UF ou recours à la section d'analyse
Charges financières	648	autres charges de personnel					identification de la part SI sur l'UF ou recours à la section d'analyse
Charges exceptionnelles	66	charges financières	évaluer la part des frais financiers au prorata des amortissements informatiques dans la dotation aux amortissements			Charges des emprunts et dettes contractées pour des investissements SH	clé de répartition sur la base de la dotation d'amortissement
	671	charges exceptionnelles sur opérations de gestion					clé de répartition
	672	charges sur exercices antérieurs				intérêts moratoires (6711) factures non payées	identification de la part SI sur l'UF ou recours à la section d'analyse
	681	dotations aux amortissements : charges d'exploitation	dotations aux amortissements : montant fourni par le compte 281833				clé de répartition sur base dotation amortissement ou affectation par nature
Amortissements	6874	dotations aux provisions pour renouvellement immobilisations	dotations aux provisions : montant des subventions non dépensées en année N et provisions (671)				

Montant investissement						
Nature des charges	numéro de compte	Intitulé du compte	Règles d'imputation	Décomposition par nature	Exemples	sources d'informations
immobilisations incorporelles	203	frs d'études, de recherche et développement		Acquisition de services 1. AMCA, conseil, audits 2. MOA, conduite de projet MOA 3. MCE, conduite de projet, assistance technique, déploiement de solution	prestations d'audits ou conseils en vue de projets d'investissements ou ayant un impact sur le long terme	identification de la part SI sur l'UF ou recours à la section d'analyse
	205	concessions, brevets, licences		1. acquisition logiciels (logiciels d'infrastructures, systèmes d'exploitation, SGBD, serveurs d'application, EAI, ETL, outils de conception/développement) 2. acquisition logiciels métiers a) patient et production de soins b) plateaux techniques c) gestion des ressources (humaines et financières), d) SIAD, pilotage e) autres, dont sites internet		identification de la part SI sur l'UF ou recours à la section d'analyse
investissements SIH	21832		Le suivi des dépenses d'investissement doit être effectué - par comptes : possibilité pour l'établissement de stocker les dépenses par projet, dédiées en phases - en termes de dépenses prévisionnelles et réalisées (engagées)	1. acquisition infrastructures et équipements réseau 2. acquisition serveurs, gros ordinateurs, systèmes de stockage 3. location postes de travail a) PC, postes client léger, terminaux, stations de travail b) imprimantes et dispositifs d'impression		lecture directe
	22832	immobilisations matériel informatique				lecture directe
Recettes						
Nature des produits	numéro de compte	Intitulé du compte	Règles d'imputation	Décomposition par nature	Exemples	sources d'informations
subventions	102	apports	subvention non renouvelable, compléments de dotation, à caractère exceptionnel ou ponctuel, en investissement			affectation par nature
	131	subvention d'équipement reçue	subventions renouvelable d'investissement		crédits Hôpital 2007, Hôpital 2012	affectation par nature
provisions	142	provisions réglementées pour le renouvellement des immobilisations				
	15	provisions pour risques et charges				
prestations de service	708	sous traitance de personnel ou logiciel à d'autres établissements	Dans le respect de la circulaire d'avril 1989			identification de la part SI sur l'UF ou recours à la section d'analyse
	708	produits des activités annexes à l'activité hospitalière				identification de la part SI sur l'UF ou recours à la section d'analyse
produits de l'activité hospitalière	731182	produits de la dotation d'aide à la contractualisation				
	7475	crédits FMESP	en exploitation			
participations	751	redevances pour concessions, brevets, licences		recettes reçues pour la production de logiciels		
	7548	autres remboursements de frais				
produits exceptionnels	771	produits exceptionnels sur opérations de gestion	subventions au titre de l'ONDAM suivi annuel des subventions (imputation en provisions : 6784)		crédits Hôpital 2007, Hôpital 2012, crédits AFH	
	777	quote part des subventions d'investissement	fonctions avec le 131			
Efficatifs						
ETP rémunérés			Règles d'imputation	Décomposition par nature	Exemples	sources d'informations
personnel médical			personnel médical affecté en partie ou totalement à la gestion de SI, de façon ponctuelle ou permanente ; tous les autres personnels ; toutes charges comprises			affectation directe et/ou clé de répartition
personnel non médical			personnel non médical affecté en partie ou totalement à la gestion de SI, de façon ponctuelle ou permanente ; tous les autres personnels ; toutes charges comprises	1. équipe de la DSIO 2. autre service (soignant, médical, administratif ou médico technique)		affectation directe et/ou clé de répartition

ANNEXE II  
 Ressources et charges SIH

Charges SIH - Montant exploitation (CRPP et CRPA)					
Nature des charges	numéro(s) de compte	décomposition par nature (voir détails onglet précédent)	Réalisé 2007	Réalisé 2008	Réalisé 2009
Consommables (stockés)	60265				
Achats fournitures (non stockées)	60625				
	61221				
Crédits-baïls et redevances	61222	logiciels proiciels	0	0	0
locations informatiques	613151 et 613251				
		total 615154 et 615254	0	0	0
	615154 et 615254	équipements réseaux serveurs, gros ordinateurs, systèmes de stockage postes de travail logiciels			
Entretien, réparations et maintenance informatiques		proiciels (proiciels métiers)			
		total 615161 et 615261	0	0	0
	615161 et 615261	équipements réseaux serveurs, gros ordinateurs, systèmes de stockage postes de travail logiciels			
Services extérieurs	623 6261	proiciels (proiciels métiers)			
		total 6284	0	0	0
Sous-traitance informatique	6284	prestations AMOE, assistance technique schémas directeurs conseils, audits infogérance d'exploitation, ASP cotisation et prestations des structures de coopération (SRIH...)			
	631	total personnel	0	0	0
	633				
	635				
Personnel	641				
	642				
	645				
	647				
	648				
Charges financières	66				
Charges exceptionnelles	671				
	672				
Amortissements	681				
	6874				
<b>total charges exploitation SIH</b>			<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
<b>montant total charges exploitation établissement</b>					
<b>part charges exploitation SIH/charges exploitation totales</b>					

<b>Charges SIH - Montant investissement</b>					
Nature des charges	numéro(s) de compte	décomposition par nature (voir détails onglet précédent)	Réalisé 2007	Réalisé 2008	Réalisé 2009
immobilisations incorporelles	203	total 203	0	0	0
		schéma directeurs, conseil, audits AMOA, conduite de projet MOA			
		MOE, conduite de projet, assistance technique, déploiement de solution			
investissements SIH	205	total 205	0	0	0
		acquisition logiciels			
		acquisition logiciels métiers			
investissements SIH	21832	total 21832	0	0	0
		acquisition infrastructures et équipements réseau			
		acquisition serveurs, gros ordinateurs, systèmes de stockage			
immobilisations reçues en affectation	22832	acquisition postes de travail			
<b>total charges investissement SIH</b>			<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
<b>montant total charges investissement établissement</b>					
<b>part charges investissement SIH/charges investissement total</b>					

<b>Ressources SIH</b>					
Nature des produits	numéro(s) de compte	décomposition par nature (voir détails onglet précédent)	Réalisé 2007	Réalisé 2008	Réalisé 2009
subventions	102				
subventions	131				
provisions	142				
provisions pour risques et charges	15				
prestations de service	706				
produits des activités annexes	708				
produits de l'activité hospitalière	731182				
subventions d'exploitation et participations	7475				
produits de gestion courante	751				
remboursement de frais	7548				
produits exceptionnels	771				
produits exceptionnels	777				
<b>total recettes SIH</b>			<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
<b>montant total recettes établissement</b>					
<b>part recettes SIH/recettes totales</b>					

Effectifs SIH	Réalisé 2007	Réalisé 2008	Réalisé 2009
personnel médical (PM)			
personnel non médical (PNM)	0	0	0
équipe DSIO			
autre service			
<b>total ETP rémunérés SIH</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
<b>total ETP rémunérés établissement</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
total ETP PM rémunérés établissement			
total ETP PNM rémunérés établissement			
<b>part ETP SIH/ETP établissement</b>			
part ETP PM SIH/ETP établissement			
part ETP PNM SIH/ETP établissement			

	Réalisé 2007	Réalisé 2008	Réalisé 2009
personnel médical			
personnel non médical	0	0	0
équipe DSIO			
autre service			
<b>total rémunérations SIH</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
<b>montant total rémunérations établissement</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
total rémunérations PM établissement			
total rémunérations PNM établissement			
<b>part ETP SIH/ETP établissement</b>			
part rémunérations PM SIH/ETP établissement			
part rémunérations PNM SIH/ETP établissement			